



Fédération Sportive & Gymnique du Travail
□□□
Commission de Cyclisme d'Alsace

PUBLICATION DE COURSE

Date de l'épreuve: **10 Novembre 2018**

Lieu: **Muhlbach sur Munster**

Cyclo-cross BIG MAT SPIELMANN



ORGANISATEUR : MUNSTER BIKE CLUB

COUREURS ADMIS: LICENCIES FSGT ET NON-LICENCIES (Voir précisions plus bas)

ENGAGEMENTS : A faire parvenir pour le 08 Novembre 2018 à : Marc GAERTNER
18, Vieux Chemin
68140 ESCHBACH AU VAL

Les engagements ne seront effectifs que si le règlement est joint (pas d'engagements par téléphone).

INSCRIPTIONS SUR PLACE + DOSSARDS : à partir de 12h00 (clôture 15mn avant les départs des courses)

De 12h00 à 13h30 : uniquement accessible aux coureurs des catégories Poussins à Minimes.

De 13h15 à 15h00, accessible à toutes les catégories.

Rappel : chaque coureur récupèrera son dossard personnellement

TARIFS :

Licenciés FSGT: préinscription 5 €, sur place 8€

Non licenciés FSGT préinscrits avant le 09/11/18:

- Jeunes (jusqu'à benjamins) : 6 € (assurance comprise)
- Minimes à Anciens : 10 € (assurance comprise)

Non licenciés FSGT inscrits sur place :

- Jeunes (jusqu'à minimes) : 7 € (assurance comprise)
- Cadets à Anciens : 10 € (assurance comprise)

Caution pour les dossards : la licence ou 2 €.

DÉPART ET ARRIVÉE : Salle omnisports de Muhlbach (en face du stade de foot)

Horaires	Catégories	Durée
13h00	Poussins (G+F)	7 min
13h00	Pupilles (G+F)	10 min
13h20	Benjamins (G+F)	15 min
13h45	Minimes (G+F)	20 min
14h20	Dames, Cadets, Cadettes, SV4 et Anciens	30 min
15h15	Juniors, Seniors et Vétérans	45 min

RÈGLEMENT : de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT d'Alsace - **Port du casque rigide obligatoire**

CONTRÔLE ANTI DOPAGE : vestiaire club house foot Muhlbach

COMMISSAIRES : Désignés par la Commission régionale de cyclisme FSGT d'Alsace

REMISE DES PRIX : Sur place : 30mn à 45 mn après la dernière course

PRÉCISIONS : Participation aux épreuves de cyclo-cross :

- Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des licenciés FFC de 1ère catégorie et ceux totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi au 15 septembre 2018.
- Les non-licenciés FSGT ne peuvent participer à plus de 3 épreuves par an toutes disciplines confondues.
- Les licenciés FFC devront présenter leur licence compétition, avec la mention CM apposée sur la licence. Les non-licenciés FSGT devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition.
- Les bicyclettes de type "VTT embouts de cintre démontés" sont autorisées.